

ANNONCES LÉGALES

FFA JURIDIQUE & FISCAL

Immeuble Premium, Avenue du Colonel Parant

B.P.: 1013 LIBREVILLE

TEL: 011 74 3217

SINOPEC OVERSEAS OIL & GAS LIMITED

Société dont le siège social est situé à

Ugland House, P.O box 309, Grand Cayman, Iles Cayman,
Immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans
Sous le numéro 132319

SOOGL GABON SA

Société Anonyme avec Administrateur Général

Au capital social de 10 000 000 de Francs CFA

Siège social: Zone Industrielle OPRAG, BP : 452

Port-Gentil, République Gabonaise

RCCM : RG/POG 2021 B 0012

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

La société SINOPEC OVERSEAS OIL & GAS LIMITED, présente au Gabon sous forme de succursale, et la société SOOGL GABON SA, ont établi un projet d'apport partiel d'actifs qui serait soumis au régime juridique des scissions en application de l'article 195 de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Aux termes dudit projet, la société SINOPEC OVERSEAS OIL & GAS LIMITED ferait apport à la société SOOGL GABON SA, de la branche complète et autonome de l'activité exercée par sa succursale dénommée SINOPEC OVERSEAS OIL & GAS LIMITED. L'actif apporté par la société SINOPEC OVERSEAS OIL & GAS LIMITED s'élèverait à 490 280 059 USD, soit 270 109 012 620 Francs CFA. Le passif pris en charge par la société SOOGL GABON SA, bénéficiaire de l'apport, s'élèverait à 490 280 059 USD, soit 270 109 012 620 Francs CFA. L'actif net apporté serait donc de 0 USD, soit 0 Francs CFA. Par conséquent, l'opération d'apport partiel d'actifs ne donnerait pas lieu à une augmentation du capital social de la société SOOGL GABON SA, et l'apport de la société SINOPEC OVERSEAS OIL & GAS LIMITED ne serait pas rémunéré par l'attribution d'actions nouvelles. Le projet de traité d'apport partiel d'actifs sera déposé au Greffe du Tribunal de Port-Gentil au nom des sociétés susvisées. Les créanciers de la succursale SINOPEC OVERSEAS OIL & GAS LIMITED et de la société SOOGL GABON SA, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et les délais prévus par les articles 679 et 682 de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. 21926

GRANDE MAYUMBA DEVELOPMENT COMPANY SA

«GMDC»

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 3.259.040.000 de francs CFA

Siège social: BP 1 107 - Libreville GABON

RCCM: LBV/2011 B 11794

NIF: 775 050 Y

AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS

«AEH»

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 000 francs CFA

Siège social: BP 521 Port-Gentil GABON

RCCM POG 2020B2575

NIF: 759277 P

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

I- Suivant acte sous seing privé à Libreville en date du 29 novembre 2021, les Sociétés GMDC SA et AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS SAS ont établi un projet de convention d'apport partiel d'actif de la Société GMDC SA, apporteuse, à la Société AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS SAS, bénéficiaire, placé sous le régime juridique des scissions (Articles 190 et suivants de l'Acte Uniforme).

II- Le projet de convention d'apport partiel d'actif prévoit l'apport par la Société GMDC SA de sa branche complète et autonome d'activité Forêts consistant en ses activités d'exploitation forestière, y compris le site de scierie sis à Tchitala ainsi que tous les droits, obligations, créances, dettes, employés et actifs y afférents en ce inclus les droits d'exploitation de la concession forestière, dont l'actif est évalué à une valeur de 5.393.761.189 Francs CFA et le passif à une valeur de 87.396.480 Francs CFA, soit un actif net apporté de 5.306.364.709 Francs CFA. Il a été entendu que la Société AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS SAS prendrait en charge les opérations actives et passives de la branche complète et autonome d'activité apportée par la Société GMDC SA, et réputées

accompli pour son compte, à compter du 1er janvier 2021.

III- En vue de rémunérer l'actif net apporté à la Société AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS SAS, celle-ci procédera à une augmentation de capital de 5.306.360.000 Francs CFA par l'émission de 530.636 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 Francs CFA chacune, lesquelles seront attribuées à la Société GMDC SA.

IV- La valeur des actions de la Société bénéficiaire correspondant au montant nominal de celles-ci, il n'existe en conséquence pas de différence entre la valeur de l'apport consenti par la Société apporteuse et la valeur nominale des actions créées par la Société bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital. L'apport ne donne lieu à aucune prime d'émission.

V- Les créanciers des parties à l'opération dont la créance est antérieure à la date de la présente publication pourront former opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la présente publication devant le Tribunal compétent de Libreville.

VI- Conformément à l'article 194 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, deux exemplaires du projet de convention d'apport partiel d'actif ont été déposés au nom des deux sociétés concomitamment au Greffe du Tribunal de Commerce de Libreville et de Port-Gentil. 21930

CORA WOOD GABON

«CWG»

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 6 000.000.000 de francs CFA

Siège social: BP 521 Ancienne Cite industrielle CFG -

Port Gentil GABON

RCCM : POG/2004 B 00078

NIF: 780 659 A

AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS

«AEH»

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 000 francs CFA

Siège social: BP 521 Port-Gentil GABON

RCCM POG 2020 B2575

NIF: 759 277 P

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

I- Suivant acte sous seing privé à Libreville en date du 29 novembre 2021, les Sociétés CORA WOOD GABON SA et AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS SAS ont établi un projet de convention d'apport partiel d'actif de la Société CORA WOOD GABON SA, apporteuse, à la Société AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS SAS, bénéficiaire, placé sous le régime juridique des scissions (Articles 190 et suivants de l'Acte Uniforme).

II- Le projet de convention d'apport partiel d'actif prévoit l'apport par la Société CORA WOOD GABON SA de sa branche complète et autonome d'activité Forêts consistant en ses activités d'exploitation forestière et de transformation industrielle du bois ainsi que tous les droits, obligations, créances, dettes, employés et actifs y afférents, hormis le foncier et le bâti du centre industriel de port-Gentil, y compris les droits d'exploitation de la concession forestière, dont l'actif est évalué à une valeur de 20.386.197.338 Francs CFA et le passif à une valeur de 13.771.135.136 Francs CFA, soit un actif net apporté de 6.615.062.202 Francs CFA.

Il a été entendu que la Société AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS SAS prendrait en charge les opérations actives et passives de la branche complète et autonome d'activité apportée par la Société CORA WOOD GABON SA, et réputées accomplies pour son compte, à compter du 1er janvier 2021.

III- En vue de rémunérer l'actif net apporté à la Société AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS SAS, celle-ci procédera à une augmentation de capital de 6.615.060.000 Francs CFA par l'émission de 661.506 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 Francs CFA chacune, lesquelles seront attribuées à la Société CORA WOOD GABON SA.

IV- La valeur des actions de la Société bénéficiaire correspondant au montant nominal de celles-ci, il n'existe en conséquence pas de différence entre la valeur de l'apport consenti par la Société apporteuse et la valeur nominale des actions créées par la Société bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital. L'apport ne donne lieu à aucune prime d'émission.

V- Les créanciers des parties à l'opération dont la créance est antérieure à la date de la présente publication pourront former opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la présente publication devant le Tribunal compétent de Port-Gentil.

VI- Conformément à l'article 194 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, deux exemplaires du projet de convention d'apport partiel d'actif ont été déposés au nom des deux sociétés concomitamment au Greffe du Tribunal de Commerce de Port-Gentil. 21931

PETITES ANNONCES

EMPLOI OFFRE

21938 — Société de la place
cherche chauffeur Contact : 062
40 94 0221895 — Cuisinier-pâtissier
extra libre le samedi et dimanche.
Tél: 077 49 96 6121901 — J.D.Tog hbt Akanda,
nounou-ménagère 1/2journée ou
ménagère. Tél: 066 16 79 38/074
42 38 32

EMPLOI DEMANDE

21944 — J.GABONAISE
NOUNOU CHERCHE
EMPLOI. 066 45 17 5321906 — Dame Togolaise
cherche emploi ménagère 1/2n
journée. 074 72 61 4520857 — Chef cuisinier pâtis-
sier en gastronomie 12 ans exp.
cherche emploi en collectivité
particulier restaurant. Tél: 077
38 00 4121914 — JD cherche emploi
nounou ménagère logée & nour-
rie. 066 35 10 7821646 — Cuisinier pâtissier cher
empl. 077 39 99 0221920 — Cuisinier sachant faire
européenne et gabonaise cherche
emploi ou gardien 077593339

MÉDECINS

Clinique privée Gabon Vision recrute une infirmière assistante
stagiaire. Tél: 066 65 73 25 21896

AVIS

CNAMGS

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) porte à la connaissance de tous ses fournisseurs et prestataires de santé, qu'elle procédera à sa clôture budgétaire comptant pour l'exercice 2021, le vendredi 14 janvier 2022.

Aussi, afin de prendre en compte toutes les factures de l'année 2021, avant le délai de rigueur, les partenaires de la CNAMGS sont invités à déposer lesdites factures au plus tard le lundi 10 janvier 2022 à 15h30. Passé ce délai, la Caisse ne garantit pas la prise en charge de ces factures. 21067

Succession de feu MAGANGA Jean Claude

Il est demandé à Mmes MOUSSOTSI Kamelia et BOUANGA Célestine, Sarah EVINA Alicia, d'apporter les actes de naissance de leurs enfants : MAGANGA Cédric, MAGANGA Stécia, MAGANGA YOTSI, KOUMBA MAGANGA Esther, MAGANGA MAGANGA Emmanuel et BOUANGA MAGANGA Gédéon, suite à la succession de feu MAGANGA Jean Claude au plus tard le 12/12/2021. (077 15 51 22) 21910

Cabinet Maître Giver MOUELEY PONGUI

L'Etude de Maître Giver MOUELEY PONGUI convie Monsieur LEPILI Philippe, ayant une relation avec dame LESSEBE Céline depuis 2003, à bien vouloir se présenter dans un délai d'un mois à son Cabinet sis derrière le Palais de Justice Libreville, Tél: 077 60 61 89/066 27 37 28, pour affaire le concernant.

Toute personne le connaissant est priée de l'en informer. 21913

Le tribunal de Port-Gentil a rendu jugement dont la tenue suit :

Statuant en chambre de conseil, en matière civile gracieuse du conseil, en matière civile gracieuse et en premier ressort.

Reçoit dame ITSIEMBOU Larissa Sylviane Epse SISSANI en sa demande.

Constata que Sieur SISSANI MANGUI né le 02 Avril 1977 de MANGUI Antoine et de MOUBOLO Julie est dans l'incapacité physique d'exercer temporairement ses droits de manière autonome. Ordonne sa mise sous curatelle le temps de remission désigne dame ITSIEMBOU Larissa Sylviane Epse SISSANI en qualité de curatrice. Dit, qu'elle veillera à sa personne, exercera en son nom tous ses droits le temps indiqué supra. Dit que le présent jugement prendra effet à compter de sa publication dans le journal officiel.

Laisse les dépenses à la charge de la requérante. 21940

GABON MECA

Nous informons notre aimable clientèle de la fermeture du magasin Libre-Service de Port-Gentil pour inventaire du MERCREDI 1er DECEMBRE au VENDREDI 3 DECEMBRE 2021

Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée 21518